



Le Sentier, le 5 février 2025

MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal

Hôtel de Ville • Grand-Rue 31
Case postale 128 • 1347 Le Sentier
021 845 17 21 • municipalite@chenit.ch

PREAVIS N°02/2025

Assainissement du passage à niveau, réalisation de traversées sous les voies pour les collecteurs communaux et construction de WC publics à la gare du Sentier

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Introduction

Le projet de modernisation de la gare du Sentier – L'Orient a été présenté par Travys lors de la séance d'information publique du 1^{er} février 2024. Il répond aux objectifs principaux suivants :

- augmentation de la sécurité et du confort d'accueil pour les clients (abri, marquises, passage sous voies) ;
- amélioration des interfaces multimodales (train, bus, mobilité douce) conformes à la Loi fédérale sur l'égalité des personnes handicapées (LHand) ;
- amélioration des accès et de l'accueil voyageurs (ascenseurs, escaliers, bornes d'information voyageurs, marquages, etc.) ;
- renouvellement des installations ferroviaires en fin de vie afin de répondre aux standards d'exploitation actuels et futurs dans une optique de stabilisation de l'horaire et d'amélioration de l'interface multimodale ;
- possibilité d'entrées simultanées de trains pour un croisement en gare efficient.

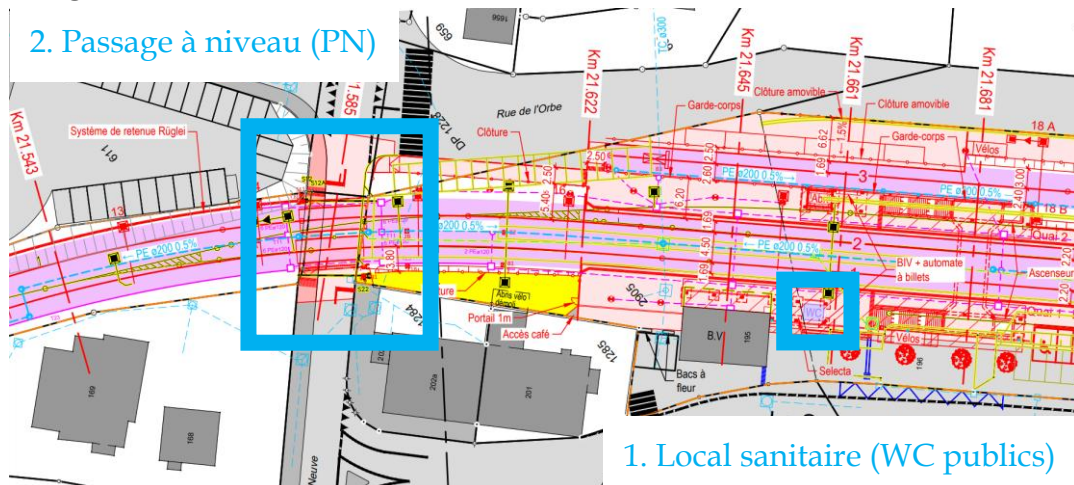
La Commune du Chenit aura ensuite l'opportunité de créer une interface multimodale, en développant les aspects suivants :

- améliorer la sécurité et la convivialité des fronts Nord et Sud de la gare ;
- garantir les liaisons cyclistes et piétonnes avec les rives de l'Orbe, le Centre sportif, l'Essor, le centre des villages ;
- mettre en conformité les arrêts de bus selon la LHand et les équiper d'abribus ;
- développer le stationnement P+R (Park&Ride) et B+R (Bike&Ride) ;
- mettre à disposition différents services à la population (WC publics, bornes de recharge, informations touristiques, etc.).

Suite à l'obtention de la décision d'approbation des plans (DAP) délivrée par la Confédération, équivalente à une autorisation de construire, les travaux liés à la gare du Sentier - L'Orient pourront débuter au premier trimestre 2025 et se termineront dans le courant de l'année 2026. Les travaux communaux pour l'interface multimodale autour de la gare se réaliseront quant eux à l'horizon 2026-2027.

Dans le cadre des travaux liés à la gare, plusieurs infrastructures impliquant une participation communale vont être construites ou assainies, respectivement un local sanitaire (1. WC publics) et le passage à niveau (2. PN) sur la Route Neuve.

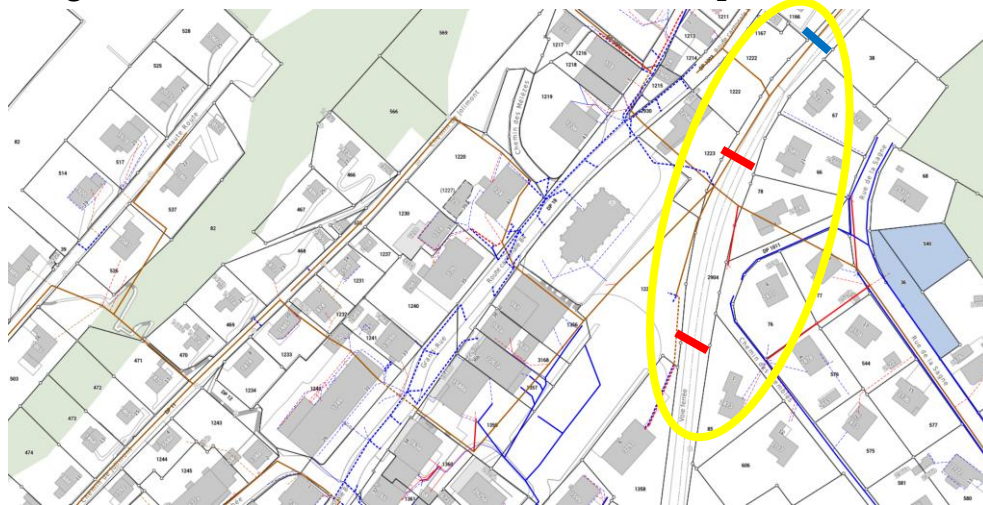
Image 1 - Situation des infrastructures impliquant une participation communale



Extrait du plan de situation générale, Travys

Par ailleurs, Travys prévoit la réfection complète des voies ferrées entre la gare et le parking des Bruyères. La Commune a ainsi une opportunité idéale de construire des traversées de voies en attente de manière à anticiper à terme la mise en séparatif des collecteurs des secteurs au Nord de la voie (Bruyères, Grand-Rue, Jolimont et Haute Route).

Image 2 - Situation des 3 traversées sous voies à prévoir



Extrait du plan des canalisations, Geocommunes (rouge : eaux usées ; bleu : eaux claires)

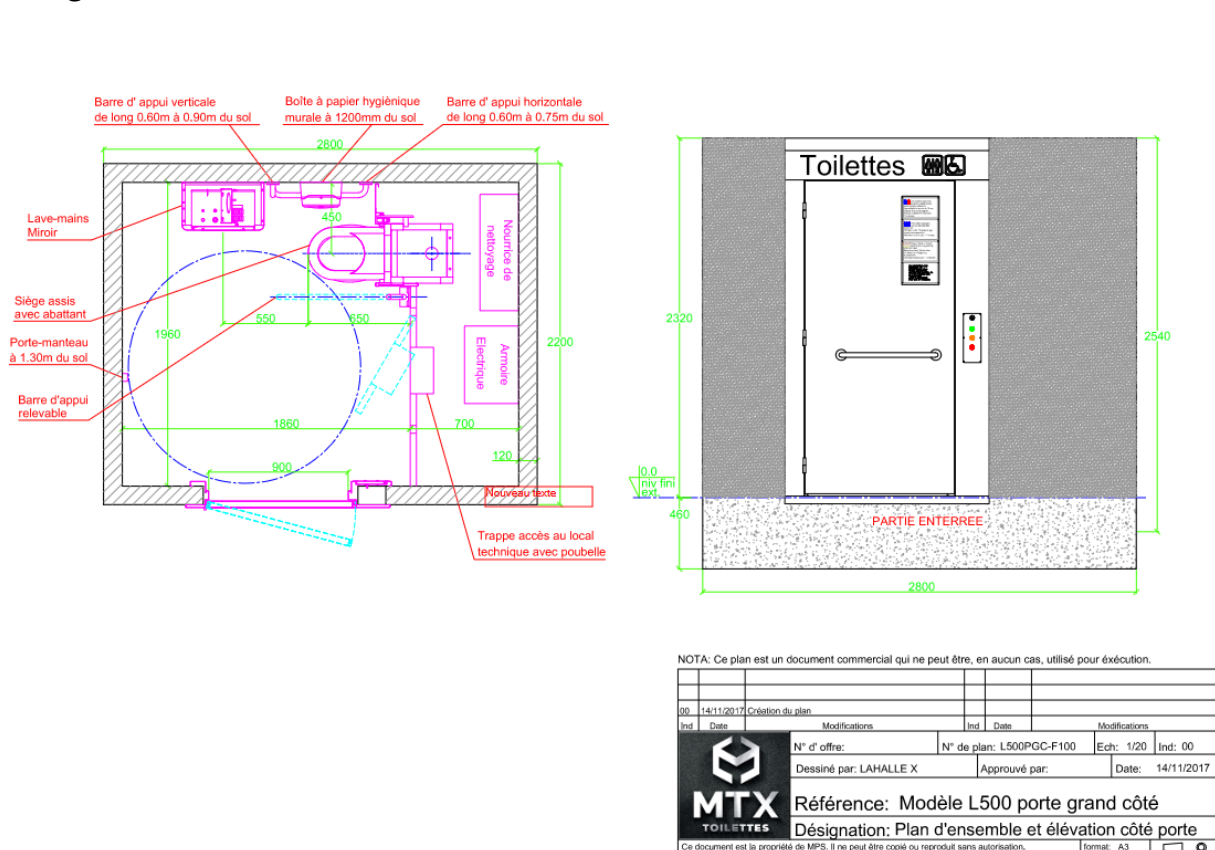
2. Construction de WC publics

Dans le cadre du renouvellement de la gare, Travys n'est pas tenue de financer cet aménagement puisque les trains sont équipés de WC. Par conséquent, la Commune, qui a évalué le besoin, s'engage à financer la construction de WC et à assurer leur entretien.

Travys met à disposition de la Commune à bien plaisir son bien-fonds (n°2905) pour la construction de ce local sanitaire. L'ensemble de l'installation, à savoir le bâti, les aménagements et les installations intérieures, comprenant notamment le revêtement des murs, les installations électriques et autres éléments liés avec l'exploitation des WC, seront la propriété de la Commune.

Le local sanitaire choisi est un bloc posé par une grue, modèle type MTX, équipement, conçu pour durer, selon schéma ci-dessous avec les caractéristiques selon l'annexe 1. Ce modèle est un bloc auto-nettoyant qui nécessitera un minimum d'entretien. Ces WC seront en principe mis à disposition de la population gratuitement.

Image 3 – Schéma du bloc sanitaire



Extrait du plan d'un bloc sanitaire, MTX

La construction sera réalisée par les entreprises mandatées par Travys dans le cadre du projet de renouvellement de la gare. L'étude de projet et la direction générale des travaux de la construction du local sanitaire sont assurées par Travys. La mise en service des WC est prévue pour fin novembre 2025.

Les coûts totaux de cette construction ont été estimés comme suit.

Tableau 1 - Coûts des travaux du local sanitaire

Coûts d'investissement	
Fourniture et pose du WC (y compris grue)	CHF 70'000.00
Réalisation du radier et raccordement génie civil	CHF 40'000.00
Raccordement électrique et eau potable, honoraires ingénieurs civils et électriciens	CHF 40'000.00
Divers et imprévus y compris marge de 20% sur les devis finaux	CHF 30'000.00
TOTAL HT	CHF 180'000.00

Selon une convention qui serait signée avec Travys, il sera agréé entre les parties que la Commune prendrait à sa charge 80% des coûts finaux de construction, Travys les 20% restants. La participation communale se monterait donc à 80% des CHF 180'000.00 HT, soit CHF 144'000.00 HT.

L'entretien incomberait totalement à la Commune et comprendrait l'ensemble des mesures visant à maintenir le local sanitaire dans un état de sécurité et d'utilisation optimale pour les utilisateurs.

Une convention stipulant les fréquences de nettoyage et la gestion des consommables a été discutée dans ce sens entre Travys et la Commune. En finalité, les coûts de vérification et d'entretien du local sanitaire seraient entièrement à la charge de la Commune et de sa responsabilité.

Les frais annuels de fonctionnement et d'entretien ont été estimés par le chef du Service des bâtiments à un montant d'environ CHF 15'000.00 pour le nettoyage et les consommables.

3. Réfection du passage à niveau

L'assainissement du passage à niveau (PN) du Sentier comprend le renouvellement complet de l'infrastructure et de la superstructure ainsi que les installations de sécurité (barrières, feux).

Les travaux sont planifiés du 14 juillet au 4 août 2025. La route sera fermée à la circulation durant cette période, toutefois un accès pour les piétons sera garanti.

L'étude de projet et la direction locale des travaux sont assurées par Travys.

Les coûts d'investissement totaux, y compris l'étude de projet et la direction des travaux pour la réalisation de l'ouvrage, ont été estimés à CHF 380'000.00 HT.

Le financement de tels travaux est défini dans la loi fédérale des chemins de fer (LCdF) aux articles 26 al. 2, 27 al. 1 et 29. Il est admis, notamment par le Canton de Vaud, qu'en cas d'assainissement, la compagnie de chemin de fer et le propriétaire de la route se répartissent les coûts par moitié. Selon la convention du 9 octobre 2023, signée avec Travys, la participation communale se montera à 50% de CHF 380'000.00 HT, soit CHF 190'000.00 HT.

4. Création de traversées de voies pour le passage de collecteurs communaux

Travys prévoit le démontage complet des voies ferrées entre la gare et le parking des Bruyères. Ces importants travaux ne s'effectuant pas fréquemment, la Commune a intérêt à réaliser des traversées « en attente » pour ses futurs travaux de séparatif.

Une étude d'avant-projet a été confiée au bureau Thorens et Associés pour développer les différentes variantes.

Selon notre Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), il est prévu de réutiliser le collecteur unitaire passant sous les voies en le transformant en collecteur pour les eaux claires. Par ailleurs, il est envisagé de créer trois nouveaux collecteurs sous les voies Travys, ceci en fouille normale, tout en profitant du remplacement des rails, en lieu et place des coûteux pousse-tubes réalisés habituellement dans ce genre de situation. Deux des traversées seraient utilisées pour les eaux usées et la troisième servirait à l'évacuation des eaux claires. Les variantes de raccordement sont en cours de finalisation.

L'étude de projet et la direction locale des travaux seront assurées par le bureau d'ingénieur mandataire de Travys. Les travaux seraient confiés à l'entreprise adjudicataire pour le génie civil de la gare.

Les coûts d'investissement totaux, y compris l'étude de projet et la direction des travaux pour la réalisation des ouvrages, s'élèvent à CHF 140'000.00 HT.

5. Finances

Les coûts d'investissement du préavis sont détaillés comme suit.

Tableau 2 - Récapitulatif des coûts d'investissement

Coûts d'investissement		Durée amort.
Local sanitaire (WC publics)	CHF 144'000.00	10 ans
Passage à niveau (PN)	CHF 190'000.00	40 ans
Traversées de voies	CHF 140'000.00	40 ans
TOTAL HT	CHF 474'000.00	
TVA 8.1%	CHF 38'394.00	
TOTAL TTC	CHF 512'394.00	

La dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan dans les investissements du patrimoine financier et l'amortissement se fera en 10 ans pour le local sanitaire et 40 ans pour le passage à niveau et la traversée des voies par le budget de fonctionnement.

L'endettement net au 31.12.2024 est de CHF 1'407'495.00

6. Ressources humaines

Aucun engagement n'est prévu pour la réalisation des travaux. Les travaux seront également suivis par du personnel communal pour assurer la bonne coordination avec la gestion des chantiers par Travys.

7. Amortissements

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les durées d'amortissement sont déterminées par MCH2. Les coûts du projet sont ainsi reventilés par types dont découlent justement ces durées. Le tableau complet et les informations ad hoc sont disponibles sous www.vd.ch/mch2.

Amortissements		Montant annuel
Local sanitaire (WC publics) amortis sur 10 ans	CHF 155'664.00	CHF 15'566.40
Passage à niveau (PN) amortis sur 40 ans	CHF 205'390.00	CHF 5'134.75
Traversées de voies amortis sur 40 ans ¹	CHF 140'000.00	CHF 3'500.00

En cas d'abandon du présent projet, les crédits d'études effectués jusqu'à ce jour doivent, selon les normes MCH2, être amortis immédiatement.

¹ Traversées de voies : ces travaux touchent un dicastère soumis à la TVA, par conséquent l'amortissement se calcule sur les montants sans TVA.

